

Charte des Bout'choux ENNEVELIN

SOMMAIRE

- I. Les objectifs de l'accueil
- II. Le Rôle de l'animatrice bénévole référente et la place des participants.
- III. L'accueil et les moyens mis en place par la médiathèque
- IV. Le fonctionnement des Bout'choux

Les Bout'choux proposent, deux fois par semaine, aux tout-petits non scolarisés (moins de 3 ans) accompagnés de leurs assistantes maternelles, gardes à domicile, parents, grands-parents,... des activités autour du livre, de la lecture, de la musique et du jeu, d'éveil.

I. Les objectifs des Bout'choux

La convivialité, la bonne ambiance et le respect de chacun règnent aux Bout'choux. Tous les participants doivent faire preuve de bienveillance et de bienveillance envers les enfants et leurs familles.

➤ Favoriser la socialisation des jeunes enfants et être garant de l'éveil à domicile

La socialisation est un processus qui débute dès la première année de vie et qui se traduit par l'imitation des conduites, l'intérêt pour les autres au travers du regard, du corps, les échanges,...

Les ateliers d'éveil offrent un lieu de socialisation différent, autre que celui dont l'enfant dispose chez l'assistante maternelle, à son domicile ou dans sa famille. Il permet une immersion en douceur au sein de la vie collective avec un cadre sécurisant du fait de la présence continue de son assistante maternelle ou d'un membre de sa famille.

➤ Sensibiliser les tout-petits aux livres et à la lecture.

Pourquoi lire des livres aux tout-petits ?

- Lire, chanter et raconter des livres aux bébés sollicite, valorise, nourrit l'activité psychique de l'enfant.
- Transmettre la richesse du patrimoine oral (jeux de nourrices, jeux de doigts, chansons, premières histoires.)
- Favoriser une relation privilégiée individuelle qui apporte du plaisir (gratuité de l'histoire que l'on raconte).
- Permettre peu à peu au tout-petit d'accéder au langage...
- Favoriser un éveil culturel sans apprentissage précoce, dès son plus jeune âge quelle que soit son origine socioculturelle.
- Permettre parfois de dédramatiser des situations vécues par le tout-petit (peur, angoisse de séparation...).
- Parce que cela va l'aider à grandir : à mieux comprendre les situations qu'il vit (première fois à la halte-garderie etc....) et le monde qui l'entoure.
- Découvrir un langage nouveau, celui du récit (nous ne sommes plus dans le quotidien) : écouter une histoire c'est rencontrer, s'imaginer un monde abstrait, celui que lui propose l'écrit.

➤ Développer la créativité par le biais d'activités manuelles.

L'activité manuelle représente de très nombreuses sources d'intérêts pour l'enfant. Selon les émotions qu'il ressent, l'activité manuelle peut être un exutoire, un moment de concentration, un moment de découverte sensorielle, un moment de créativité, un moment de partage et d'apprentissage. On peut trouver beaucoup de très bonnes raisons de proposer chaque jour à l'enfant un moment sur une activité manuelle. L'activité manuelle se décline à l'infini. Du coloriage aux pâtes à travailler en passant par le découpage et le collage. La variété des supports et des outils est telle que les possibilités de donner une matière intéressante à l'enfant est simple et accessible.

➤ Soutenir le développement psychomoteur de l'enfant.

Proposer aux tout-petits des activités motrices, permettre de l'aider à élaborer son schéma corporel, à maîtriser son corps dans les déplacements et à apprivoiser l'espace.

II. Le rôle de l'animatrice bénévole référente et la place des participants.

Les Bout'choux sont encadrés par Céline Rigolle, assistante maternelle et également animatrice bénévole à la médiathèque, sous la responsabilité d'Audrey BEAUGEOIS, Coordinatrice de la médiathèque.

Mme Rigolle est l'interlocutrice privilégiée du personnel de la médiathèque. C'est elle qui assure l'accueil des participants et l'encadrement des activités proposées.

Les Bout'choux sont ouverts uniquement aux enfants non scolarisés et leurs accompagnateurs (majeurs), quels qu'ils soient (assistantes maternelles, gardes à domicile, parents, grands-parents,...).

La participation s'effectue de façon volontaire. Les adultes sont pleinement « acteurs » et garants du bien-être et de la sécurité des enfants pendant les ateliers.

Chaque personne qui souhaite participer aux activités des Bout'choux doit au préalable s'inscrire à la médiathèque (adhésion gratuite). Elle prend alors connaissance de la Charte et s'engage, par la signature du document d'Engagement (cf en annexe), à respecter les principes énoncés et les consignes d'encadrement données par l'animatrice bénévole référente.

III. Les conditions d'accueil et les moyens mis en place par la médiathèque.

Les Bout'choux sont accueillis à la médiathèque deux fois par semaine, en période scolaire. Il n'y a pas d'accueil pendant les vacances scolaires, ni les jours fériés. L'accès aux locaux s'effectuera par l'entrée secondaire (côté salle d'expression), les poussettes pouvant être stockées dans le hall d'entrée.

Un membre du personnel de la médiathèque est présent à l'arrivée de l'animatrice référente, ainsi qu'à son départ.

En cas d'absence de l'animatrice référente, celle-ci désigne une ou deux personnes référentes pour la remplacer exceptionnellement et en informe le personnel de la médiathèque. Si personne n'est disponible pour assurer le remplacement, l'animatrice en informe le personnel de la médiathèque et la séance des Bout'choux est annulée.

En cas d'absence du personnel de la médiathèque :

- Si l'accueil est prévu dans la salle d'expression, l'animatrice référente, qui aura été informée, récupère les clés à la Mairie et les y redépose après la séance.
- Si l'accueil est prévu dans la médiathèque, l'animatrice est informée que la séance est annulée.

En cas d'absence concomitante du personnel de la médiathèque et de l'animatrice référente, les séances en salle d'expression pourront être maintenues, mais celles se déroulant en médiathèque seront annulées.

Les séances se déroulent dans plusieurs espaces de la médiathèque, selon les jours et activités proposées. Sont mis à disposition l'espace des collections jeunesse, un atelier ou la salle d'expression.

Toute demande de changement dans le planning d'occupation des salles doit être effectuée au moins une semaine à l'avance et ne pourra se faire sans validation du personnel de la médiathèque.

V. Le fonctionnement des Bout'choux.

La participation aux Bout'choux est soumise à une adhésion à la médiathèque, adhésion totalement gratuite. Les personnes intéressées peuvent faire une à deux séances d'essai avant de procéder à l'inscription.

Certaines maladies contagieuses ne permettront pas aux enfants de participer aux activités afin d'éviter la contagion avec les autres enfants accueillis :

- Bronchiolite (3 jours)
- Gastroentérite (48 heures)
- Varicelle (jusqu'à disparition des vésicules voir des croûtes)
- Gale (72 heures après le traitement)
- Impétigo (72h après le début de l'antibiotique)
- Conjonctivite purulente (48 heures après le début du traitement)
- Herpès virus jusqu'à disparition des vésicules

Les assistantes maternelles et gardes à domicile devront faire remplir par les parents du/des enfant(s) dont ils ont la garde une autorisation de participation aux Bout'choux (cf document en annexe).

Dans le cadre des activités proposées par les Bout'choux, des photos seront faites ; une autorisation parentale est jointe en annexe afin d'autoriser ou non la diffusion des photos. En cas de refus, les visages des enfants seront systématiquement floutés. Les participants sont autorisés à prendre en photo uniquement le ou les enfant(s) dont ils ont la garde.

Les séances ont lieu le jeudi et le vendredi, de 10h à 11h15 :

- La séance du jeudi, consacrée aux contes, comptines et à la musique, se déroule dans l'espace des collections jeunesse de la médiathèque. Les participants peuvent, s'ils le souhaitent, emprunter des documents pour le ou les enfant(s) qu'ils accompagnent.

- La séance du vendredi est consacrée :

- o soit aux activités motrices, dans la salle d'expression. Du matériel est mis à disposition par la commune : tunnel,... Le local de stockage étant partagé avec d'autres intervenants, il conviendra donc de n'utiliser que le matériel prévu pour les Bout'choux. La sécurité des enfants pendant l'activité sera assurée par les participants.
- o Soit aux activités manuelles, dans l'un des ateliers.

Le personnel de la médiathèque pourra, selon sa disponibilité, aider à l'installation et au rangement du matériel.

Si une séance a exceptionnellement lieu en dehors de la médiathèque, Mme Rigolle s'engage à prévenir le personnel de la médiathèque ou, en cas d'absence de celui-ci, la Mairie.

ANNEXES

Engagement des participants

Chaque personne qui assiste aux animations organisées par les Bout'choux s'engage à accepter et respecter cette charte.

Ce document sera fourni dès l'inscription afin d'être lu et signé.

La charte est évolutive et sera donc signée par les participants chaque année.

Le bon déroulement des animations est fondé sur l'investissement et le respect de chacun et sur le respect des diverses règles.

Je soussignée (nom du participant), _____

Déclare avoir pris connaissance de la charte des Bout'choux et m'engage à la respecter dans son intégralité.

Signature avec la mention « lu et approuvé » :

Autorisation de participation des assistantes maternelles et gardes à domicile

Nous soussignés:

Demeurant :

Parents de l'enfant :

Date de naissance :

Autorisons M / Mme, assistant(e) maternel(le) agréé(e) ou garde à domicile à se rendre à la médiathèque d'Ennevelin pour participer aux activités qui y sont organisées.

Votre enfant reste sous l'entière responsabilité de son assistante maternelle ou garde à domicile.

Il s'agit d'un service gratuit financé par la Commune d'Ennevelin.

N° de téléphone de parent 1 :

N° de téléphone de parent 2 :

Autorisation de prise et de diffusion de photos/vidéos

Nous soussignés:

Demeurant :

Parents de l'enfant :

Date de naissance :

Autorisons / n'autorisons pas (*raier la mention inutile*)

- la Commune d'Ennevelin à utiliser et diffuser à titre gratuit, sans condition de durée, et non exclusif des photographies et des vidéos me représentant, ainsi que mon/mes enfant(s), réalisées dans le cadre des activités des Bout'choux.

- Ainsi qu'à exploiter ces clichés, en partie ou en totalité, à des fins de communication éditoriales et numériques

Les photographies susmentionnées sont susceptibles d'être reproduites sur les supports suivants :

- Publication dans « Ennevel'info » (information municipale)
- Diffusion sur le site web « www.ville-ennevelin.fr »
- Diffusion sur les pages Facebook de la médiathèque et de la mairie
- Diffusion le portail du réseau « Graines de culture(s) »

Fait à..... , le

Signature des parents

En application de la loi informatique et libertés et des règles de protection des mineurs, les légendes accompagnant les photos ne communiqueront aucune information susceptible d'identifier directement ou indirectement les enfants ou leur famille.